



LETTRE INFO

DU CONSEIL MUNICIPAL

AVRIL 2018



Fermeture du secrétariat de Mairie

Le **secrétariat** sera exceptionnellement fermé les **mercredi 18 et mardi 24 avril 2018**.



Rappel des horaires des travaux de bricolage et jardinage

Le printemps est là. Nous vous rappelons les horaires à respecter définis par l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 h à 19 h 30,
Les samedis de 9 h à midi et de 15 h à 19 h 30,
Les dimanches et jours fériés de 10 h à midi.

Ces horaires concernent évidemment les particuliers. Pour éviter tous malentendus, sachez que les entreprises et les professionnels doivent respecter les règles prévues dans le règlement départemental à savoir : pas de nuisances sonores **entre 20 h et 7 h** et **entre 12 h 30 et 13 h 30**. Ceci est valable pour les travaux effectués par l'employé municipal et les entreprises amenées à travailler dans le village.



Nos amis les chiens ?

Nous vous rappelons qu'il est strictement **interdit de laisser divaguer son chien seul** dans le village. Outre les problèmes de sécurité et d'hygiène (étrons sur les pelouses et dans les jardins), cela perturbe la quiétude des promeneurs, des enfants et des sportifs pouvant éprouver de la peur vis-à-vis de ces animaux.

D'autre part, le bruit généré par des **jappements intempestifs répétés** n'est pas de nature à favoriser la vie de tous les jours au sein d'un quartier. Pensez donc au bien-être de vos voisins immédiats et à celui de votre animal de compagnie.



Et les chats...

Rappel : Beaucoup de chats sont laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les désagréments que cela peut engendrer. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tous genres : dégâts dans les jardins, nichées déposées clandestinement... Nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme afin de ne pas laisser sans surveillance vos animaux domestiques en dehors de votre propriété. La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres.



Civisme et sécurité

Concernant le terrain de jeux de **l'espace loisirs des Clos**, il est rappelé les règles de bonne entente entre tous les usagers : laisser l'endroit propre, respecter le matériel, bien fermer les portillons et ne laisser entrer aucun animal notamment les chiens.



Enquête "accès aux soins" et maison de santé sur Frasne.

La santé concerne chacun(e) d'entre nous ; et si les problèmes de déserts médicaux deviennent récurrents, ce n'est pas pour autant une fatalité. À Frasne et sur la CFD (communauté de communes du plateau de Frasne et val du Drugeon), les professionnels de santé travaillent à un projet depuis un an.

De leur côté, les élus sont prêts à les soutenir pour la construction d'une maison de santé et estiment logique de faire une enquête auprès de la population, afin de connaître la réalité et les attentes vis-à-vis de l'accès aux soins sur le secteur, mais également de ce projet de maison de santé.

Ce questionnaire, ci-joint, est distribué dans chaque boîte aux lettres des 10 villages de la CFD à partir du 20 avril et devra être remis complété dans les mairies **avant le 19 mai**. Il comporte sept questions qui se rapportent aux soins sur la CFD ; en prenant le temps d'y consacrer quelques minutes, chacun apportera une pierre à l'édifice de la maison de santé, pour le bien et l'avenir médical de tous. Le questionnaire est anonyme, on peut aussi y répondre directement en ligne sur **www.frasnedrugeon-cfd.fr**. Possibilité d'avoir d'autres exemplaires en mairie.

Merci pour votre participation.



Concours de belote Drugeon Sports

4^{ème} concours de belote en doublette formée de DRUGEON SPORTS **le vendredi 20 avril à 20 h 30 précises**. Concours sans annonce belote simple en doublette formée. Lieu : salle des Fêtes de Bannans. 15 € par personne avec collation. Réservation recommandée vers Pierre Jeannin au **06-42-29-46-57**. Concours en 3 manches. Lots : Jambons, Corbeilles garnies, etc...



Inscriptions pour la rentrée 2018 à la Maternelle de Bannans

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018 seront reçues **du 30 avril au 11 Mai** les lundis, mardis, jeudis, vendredis (sauf jours fériés) de 16 h à 17 h 30 les mercredis de 11 h à 12 h ou sur rendez-vous. (tél. : 03.81.49.85.56, s'adresser à Mme ROVERETTO). Sont concernés les enfants nés en 2015.

Se munir : - du livret de famille - du carnet de santé



Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie

A compter du 8 janvier 2018, l'accueil physique et téléphonique est assuré selon les horaires suivants :

Gendarmerie de **Pontarlier** (03.81.39.06.60) :

- les mardis et jeudis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- les dimanches de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Gendarmerie de **Frasne** (03.81.89.91.17) :

- les lundis et vendredis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Gendarmerie de **Levier** (03.81.89.51.17) :

- les mercredis et samedis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

En dehors des horaires d'ouverture, une permanence téléphonique est assurée 7j/7 et 24h/24 au numéro d'urgence 17, par le centre opérationnel de la Gendarmerie Nationale à Besançon.

➤ Informations sur la TNT

Rappel : le **24 avril 2018**, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par **l'antenne râteau** : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 24 avril 2018.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de votre téléviseur ou de son adaptateur TNT. Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site **recevoirlatnt.fr**

Le Conseil Municipal